

le globe rouge

Publication du Parti ouvrier et populaire jurassien

POP • Parti ouvrier et populaire • 12, rue de l'Eglise • CP 2208 • 2800 Delémont • Tél. 079 598 14 38 • info@popjura.ch • www.popjura.ch

Nous défendons les grandes causes, surtout celles des petits



« Le marteau et l'enclume »

**Le coup de gueule de
Pierluigi Fedele
Secrétaire régional syndicat Unia**



20 milliards de francs ! Le commun des mortels éprouve des difficultés à imaginer des sommes d'argent pareilles.

Et bien cette somme, 20 milliards de francs, représente le bénéfice réalisé par les caisses de pensions suisses ces dernières années. 20 milliards de bénéfice annuel, uniquement sur le résultat d'exploitation. Sans considérer les rendements boursiers. En résumé, une fois toutes les rentes versées (retraités, invalides, survivants, etc.), une fois les prestations futures assurées, une fois les frais administratifs payés, il reste dans les caisses de pensions, 20 milliards de francs cash !

Pour l'année 2009, si on ajoute les bénéfices réalisés en bourse, c'est entre 80 et 100 milliards de bénéfices que les caisses de pension ont réalisés. Avec cette réserve, nous pourrions arrêter de cotiser pendant trois ans en assurant le versement des rentes !

Certes, en bourse, les années se suivent et ne se ressemblent pas forcément (voir l'année 2008). Mais la prévoyance professionnelle se gère sur une durée de 60 ans (40 ans de cotisations, donc de travail et 20 ans de rentes, donc de retraite méritée). Et le taux de rendement moyen des marchés boursiers depuis l'introduction de la LPP est bien supérieur au taux fixé chaque année (et réduit chaque année depuis quelques temps) par le Conseil fédéral.

Trois questions

A ce stade, trois questions me viennent à l'esprit :

- **qui peut prétendre que le système est en danger et que la baisse des rentes est nécessaire ?**
- **qui mène une campagne en sourdine chez les retraités en utilisant l'argument (ou plutôt le mensonge) de la mise en danger de leurs rentes futures en cas de refus de la baisse du taux de conversion ?**
- **où sont passés les milliards de bénéfices réalisés pendant vingt ans. Milliards dont les assurés n'ont jamais vu la couleur ?**

Aux deux premières questions la réponse est claire : les compagnies d'assurances privées. Les mêmes qui ont bénéficié (réponse à la troisième question) des milliards du deuxième pilier, ont dilapidé les fonds des assurés par des opérations boursières douteuses, facturent des frais administratifs exorbitants et font porter l'ensemble du risque aux travailleurs et rentiers, au bénéfice exclusif des actionnaires.

Cette décision n'est destinée qu'à augmenter les profits des grands groupes d'assurance et de réduire l'importance des deux premiers piliers, qui constituent une assurance sociale, collective et solidaire, au profit de l'augmentation des contrats de prévoyance individuelle (3ème pilier). Avec de juteux profits au bout du compte.

L'utilisation de l'argument de l'augmen-

tation de l'espérance de vie est un aveu de faiblesse de la part des opposants au référendum. Parce que cet élément a été pris en compte lors de la révision de 2003 (pour la période de 1990 environ à 2003). Cette révision est en marche actuellement et prévoit déjà la baisse du taux de conversion de 7,2% à 6,8% jusqu'en 2015. Plutôt que d'attendre cette échéance, les élus du peuple (mais également représentants des assureurs privés) ont remis une couche en voulant passer de 6,8% à 6,4%.

Faux argument

L'argument de l'augmentation de l'espérance de vie ne tient pas. Pour 4 raisons.

- 1) **l'espérance de vie peut s'évaluer sur une période écoulée et pas « pronostiquée » pour l'avenir.**
- 2) **les courbes d'espérance de vie des femmes ont plutôt une tendance à la baisse ces dernières années.**
- 3) **l'espérance de vie ne va pas augmenter indéfiniment, les limites biologiques sont bientôt atteintes.**
- 4) **cet aspect a été pris en compte dans la dernière révision.**

Mieux, quand on les entend, on va devoir bientôt s'excuser de vivre plus longtemps et en meilleure santé. Non, cet argument est là pour masquer le malaise à défendre une décision qui ne repose sur aucune analyse financière concrète.

Le peuple suisse doit renvoyer ces escrocs à leurs études et refuser ce qui peut être qualifié de hold-up du siècle.

Le 7 mars NON au vol des rentes

Votations fédérales du 7 mars 2010

Recherche sur l'être humain

Le nouvel article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain vise à harmoniser des règles cantonales qui sont disparates, voire inexistantes. Les recherches sur l'être humain sont indispensables à la lutte contre certaines maladies. Tout nouveau médicament ne peut

être mis sur le marché qu'après avoir été testé sur des êtres humains. **On peut évidemment craindre des abus. L'article constitutionnel fixe un cadre qui devrait les éviter.** Aucune recherche ne peut être faite sur des personnes sans leur « consentement éclairé » ou

celui de leur représentant légal. La recherche doit profiter aux participants ou aux personnes atteintes de la même maladie. Tout projet doit d'abord être examiné par un organe indépendant chargé de veiller à la protection des personnes.

Jean-Pierre Kohler

Le POP jurassien recommande de voter OUI à cet article constitutionnel.

Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux

Cette initiative a suscité le débat au sein de notre parti. Finalement nous avons opté pour le OUI.

Certes pour nous il est primordial de s'intéresser aux êtres humains et aux actes déplorables que l'on fait subir aux populations les plus défavorisées.

Cela consiste à dire qu'avant la défense des animaux, il vaudrait mieux se préoccuper des humains.

Cet argument suggère un ordre de

priority, or si l'on doit se préoccuper en permanence des problèmes de l'être humain, cela ne doit pas nous empêcher de nous préoccuper du sort des animaux.

Nous avons besoin des animaux et ceux-ci méritent le respect.

Bien sûr il existe déjà une loi, mais, les personnes qui maltraitent ou torturent les bêtes ne se voient infliger que des peines extrêmement légères, tout simplement parce que personne ne défend les intérêts de

ces animaux lésés. Dans la procédure pénale actuelle, seul celui qui maltraite les animaux dispose du droit de consulter les dossiers, d'être représenté par un avocat et d'attaquer un jugement.

Les lésés en revanche, c'est-à-dire les animaux et les organisations de protection animale, ne disposent de rien de tout cela lorsqu'ils dénoncent un cas de mauvais traitement et n'ont pas le droit à la parole.

Nathalie Muehlestein

Le POP jurassien recommande de voter OUI à cette initiative

NON au vol des rentes !



Mots d'ordres du POP jurassien :

Recherche sur l'être humain **OUI**

Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux **OUI**

Loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) **NON**

Assurance-chômage : Intolérable, odieux, ignoble, honteux

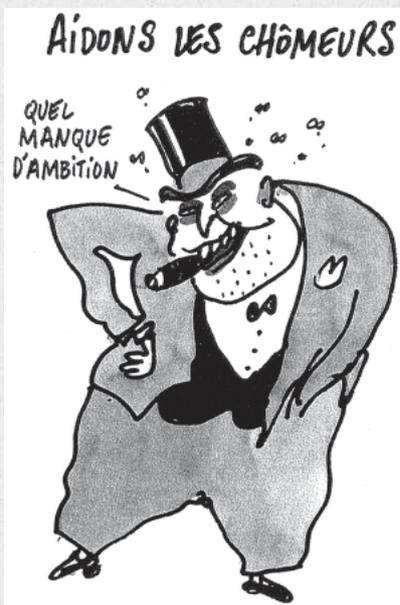
Les mots manquent pour qualifier la décision du Conseil National du 8 décembre dernier, après celle à peine différente du Conseil des Etats, de sanctionner les jeunes chômeurs et ceux de longue durée. Les partis bourgeois (UDC, PLR et PDC) se sont entendus pour, notamment :

- imposer un délai de 260 jours d'attente aux jeunes chômeurs sortant de formation, estimant que les parents peuvent continuer de subvenir à leurs besoins;
- fixer, dans tous les cas, un maximum de 90 indemnités pour les chômeurs de moins de 25 ans;
- exiger 2 années de cotisations pour obtenir un droit à 200 indemnités, et 4 années pour 400 indemnités. C'est plus de deux fois les exigences actuelles.

Cette décision devra encore être confirmée ce printemps, ce dont, malheureusement, nous ne doutons pas.

Punir les victimes ?

Ainsi, une année après avoir sauvé à coup de milliards les faiseurs de crise, les créateurs de chômage qui dirigeaient ou dirigent encore l'UBS, les Chambres fédérales décident de punir les victimes de ces criminels en col blanc. Rien n'a été fait pour limiter les bonus et les salaires de ceux qui décident de fermer ou de ne plus soutenir telle ou telle entreprise car elle représente un risque financier, ou simplement parce qu'elle ne garantit plus de profits juteux et immédiats. On renonce à poursuivre les escrocs à la tête de cette banque



qui ont conduit une vaste campagne de fraude fiscale aux Etats-Unis. On leur pardonne d'avoir terni sur le plan international l'image d'un pays que nous affirmons aimer plus qu'eux. **M.Ospel a passé un joyeux Noël, c'est certain.**

Par contre, pour pousser vers l'aide sociale ceux qui souffrent vraiment de la crise, là il s'est trouvé une majorité de soi-disant représentants du peuple. Il est vrai que les partis bourgeois ne remplissent pas leurs caisses avec les contributions des chômeurs, mais avec celles de l'UBS notamment.

Graves conséquences sociales

Les conséquences sociales inévitables de cette décision, car les sanctions ne relanceront pas l'emploi, se traduiront aussi par des effets économiques importants pour les cantons, plus particulièrement pour les cantons comme le Jura qui ressentent la crise plus fortement de par leur structure industrielle. Le transfert des charges des caisses

de chômage vers l'aide sociale fait que les cantons devront assumer la facture.

Le référendum sera lancé, c'est certain. Le POP le soutiendra. Mais celui-ci pourrait aussi être lancé par les cantons. Nous l'avons demandé au Gouvernement jurassien lors de la séance du Parlement de décembre. Il ne s'est pas exprimé.

Le canton dans la lutte ?

L'exécutif jurassien se préoccupe, certes, du sort des chômeurs dans notre région. Il est intervenu auprès des autorités fédérales pour obtenir un allongement de la durée du chômage partiel de 18 à 24 mois. En présentant cette démarche, le Ministre de l'économie a critiqué lui aussi les décisions sanctionnant les chômeurs souhaitées par les Chambres fédérales. Mais il a surtout fait part de son espoir de voir le Conseil des Etats apporter des corrections à ce projet au printemps prochain. C'est insuffisant. Le Gouvernement doit faire savoir que le Jura n'acceptera pas de payer la facture d'une décision inacceptable. Il doit faire savoir qu'il fera partie des cantons qui proposeront le lancement d'un référendum si les Chambres fédérales persistent dans leur ignominie.

Sa volonté d'assainir les finances cantonales, que nous soutenons sur le principe, que nous combattons parfois dans le détail, lui impose une opposition résolue à ce transfert de charges important sur les cantons. Lui impose de s'opposer à un rejet dans la précarité économique d'une part importante de la population jurassienne.

Rémy Meury, Député CS-POP

Coup d' gueule du POP

Les assureurs-maladie avouent la supercherie

Si vous voulez savoir comment Pascal Couchepin et consorts ont procédé pour saboter l'initiative "Pour une caisse unique", lisez ce qui suit:

L'aveu

Dans une lettre adressée à ses assurés pour expliquer la hausse faramineuse des primes, la caisse Avanex, du groupe Helsana, écrit entre autres ceci:

*"Réserve - Après avoir augmenté en moyenne de 6,5% entre 1997 et 2003, les primes ont enregistré une hausse modérée de quelque **3,1 pour cent** depuis 2004. Et ce, alors que les coûts de prestation ont grimpé de **5 pour cent** chaque année. En d'autres termes, au cours des dernières années, les assurés se sont acquittés de primes qui ne couvraient pas les frais réels. **Des pressions politiques ont en effet obligé les assureurs à puiser dans les réserves afin de maintenir les primes à un niveau artificiellement bas.**"*

Historique de la tricherie

En 2003, l'initiative "Pour une caisse unique" est lancée. Depuis lors, comme par hasard, les primes ont augmenté chaque année de 2 % de moins que les coûts réels. Les assurés ont ainsi eu l'impression que la question de la Lamal était sous contrôle et, en votation populaire, ils ont rejeté l'initiative (même si Neuchâtel et le Jura l'ont acceptée).

La réalité

Le calcul est vite fait. Cinq années à 2% de perte donnent 10%, auxquels il faut ajouter les 5% de 2010, soit un total de 15%. C'est l'augmentation qui était annoncée dans un premier temps.

La nouvelle tromperie

Pour faire une sortie en beauté, Pascal Couchepin a présenté finalement une hausse de moins de 10% qui ne correspond pas à la réalité. On peut donc s'attendre à des hausses massives pour 2011 et 2012.

Une solution

Il faudra bien redonner une nouvelle chance à la Caisse unique, afin que cesse l'opacité du système actuel et que prennent fin également des dérives dignes d'une république bananière !

delémont.ch



Contact

POP
Parti ouvrier et populaire
12, rue de l'Eglise
CP 2208
2800 Delémont
Tél. 079 598 14 38
e-mail: info@popjura.ch
Pour vos dons : CCP 25-10588-6

www.popjura.ch

Pour suivre de près l'actualité du POP